



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2024

Etaient présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA et Guillaume PIARD, adjoints, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS et Julien LISSANDRE, conseillers.

Absents excusés : Albane VIDELIER, pouvoir à Guillaume PIARD, Christine BARTHEWEBER, pouvoir à Nadège BOSSUYT, Claudette FEUVRIER, pouvoir à Marion RIVERA et Alain PERROT, pouvoir à Patrick NEILZ.

Secrétaire de séance : Marion RIVERA.

Monsieur le Maire indique un nouveau point à l'ordre du jour. La délibération concernant la vente du terrain de Vatagna qu'il faut corriger

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la séance du 31 mai 2024 est approuvé.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

Julien LISSANDRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

2. INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 22 juillet au 09 août 2024 inclus.
- Une personne a sollicité la commune pour installer un commerce ambulant de vente de pizzas à partir de septembre. Elle souhaite s'installer chaque jeudi dans le parc près du local des boulistes et bénéficier du branchement électrique. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine séance de conseil municipal après renseignement pris sur le mode de facturation de la consommation d'électricité
- Une nouvelle professeure de yoga va débiter des séances à Montaigu le lundi. A partir de septembre.
- Le président d'ECLA rencontre la presse pour une discussion informelle chaque année, il a demandé à le faire le 24 Juillet à Montaigu.

3. COMPETENCE ECLA : METHODE DE FINANCEMENT

Les conditions de financement de la compétence optionnelle Voirie assumée par ECLA diffère d'une Commune à l'autre. En effet, les communes membres d'ECLA ne versent pas la même somme en fonction de leur date d'adhésion à

l'agglomération. De plus, la règle initiale établie en 2003 n'a jamais fait l'objet d'actualisation, alors que le coût des travaux lui a évolué au fil de l'inflation.

Concernant Montaigu, les modalités de financement sont restées celles du temps de la Communauté de Communes du Val de Sorne.

En 2023, après 20 ans d'exercice de la compétence Voirie, le bilan est de 17 millions investis par l'Agglomération ECLA, pour 7 millions de remboursés par les Communes.

Afin de garantir la pérennité de cette compétence et d'obtenir une méthode plus égalitaire entre les 32 communes membres, il convient de changer de méthode de financement.

Après de nombreux échanges en Commissions, les 2 Elus en charge de la Voirie pour ECLA ont proposé, lors du groupe de travail du 24 mai 2024, 4 nouvelles méthodes de financement. Il est demandé à chaque Commune de donner un avis sur chacune d'entre elles d'ici le 19 juillet 2024.

Seule une solution retenant l'unanimité des 32 Communes pourra être adoptée par l'Agglomération.

Hypothèse 1 : Chaque Commune contribue au prorata de son linéaire de voirie.

Hypothèse 2 : Le remboursement des Communes est réalisé sur le coût réel des travaux en 20 ans

Hypothèse 3 : Restitution de la compétence aux Communes

Hypothèse 4 : Pas de changement dans les modalités actuelles, le financement se fait par la hausse de la fiscalité directement par ECLA.

Le conseil municipal après débat donne un avis favorable aux hypothèse 1 et 2.

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

4. CEREMONIE DU 24 AOUT 2024

Une cérémonie pour célébrer les 80 ans de la libération aura lieu à Montaigu à 18h00 devant le caveau de Lacuzon (à côté de l'église). L'ensemble de la population est invité ainsi que des officiels départementaux. Nous espérons la présence de l'ANACR

5. POINT SUR LE PROJET DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Le désamiantage commencerait fin août

Les DCE seront présentés la première quinzaine de septembre.

Les commissions sécurité et SDIS donneront leur validation au plus tard en février.

Les locaux seront débarrassés durant l'été.

6. FIL D'INFO

Le prochain fil d'info est en cours d'élaboration.

Edito : Patrick NEILZ

7. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Il convient de trouver une façon de rencontrer les nouveaux habitants de la commune. La commission culture réfléchira sous quel mode (invitation collective une fois par an, Individuelle...)

8. CONGES D'ETE

Un planning avec les congés d'été de chaque élu sera établi.

9. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°15-2024

Lors de la séance du 21 mars 2024, le conseil municipal a délibéré sur la vente d'une parcelle communale à un habitant de la commune.

La délibération été prise selon le document fournis par le géomètre, pour une parcelle d'une superficie de 212m². Le document qu'il a transmis au notaire fait état lui d'une superficie de 215m².

Il convient donc d'annuler la délibération prise en mars 2024 et de la remplacer par une autre avec la bonne superficie, soit 215m².

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

10. QUESTION DIVERSES

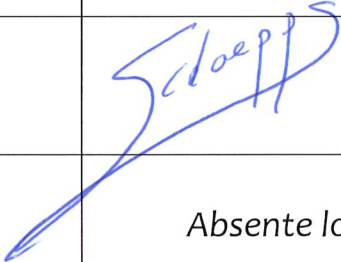
➤ Aucune

La séance est levée à 22h30.

Le maire, Patrick NEILZ



Signatures du compte rendu de la séance du 20 juin 2024

ÉLUS	SIGNATURE
Marion RIVERA	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	<i>Absente lors de cette séance</i>
Antoine PIGNIER	
Nadège BOSSUYT	
Willy SCHOEPPS	
Christine BARTHE-WEBER	<i>Absente lors de cette séance</i>
Claudette FEUVRIER	<i>Absente lors de cette séance</i>
Julien LISSANDRE	
Alain PERROT	<i>Absente lors de cette séance</i>